

DEMANDE DE PASSEPORT ET DE CARTE D'IDENTITÉ

Le dépôt des dossiers de passeports et de cartes d'identité se fait **UNIQUEMENT** sur rendez-vous , du lundi au vendredi.

La prise de rendez-vous s'effectue par téléphone au **03.84.57.75.36** ou par mail à : saulnotefs@gmail.com

La présence du demandeur est **OBLIGATOIRE**.

Dans le cas d'une demande pour un enfant, sa présence est **OBLIGATOIRE** au dépôt du dossier (quel que soit son âge) et au retrait du passeport ou de la carte d'identité si l'enfant est âgé de 12 ans et plus.

ATTENTION : Le passeport ou la carte nationale d'identité doivent être retirés dans les **3 mois** suivant leur mise à disposition. Passé ce délai le titre sera détruit.

Pièces à fournir dans tous les cas	Mineur	Majeur	Observations
Pré-demande	x	x	Pré-demande en ligne sur le site : ants.gouv.fr
Photos d'identité couleur non découpée de moins de 6 mois	x	x	Photo (format 35x45mm) doit être récente et ressemblante, tête nue, de face, sur fond clair et uni, expression neutre
Carte d'identité sécurisée et/ou passeport sécurisé(passeport électronique ou biométrique)	x	x	Original
Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale	x		Original
Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale	x		<ul style="list-style-type: none">- Parents mariés ou en concubinage : livret de famille- Parents séparés ou divorcés : original de la décision de justice qui désigne le (ou les) parents qui exerce(nt) l'autorité parentale- Une autre personne que la mère ou le père exerce l'autorité parentale : original de la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale- Le mineur est sous tutelle : original de la décision du conseil de famille ou la décision de justice qui désigne le tuteur
Justificatif de domicile de moins d'un an (facture de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance du logement, titre de propriété, quittance de loyer, taxe d'habitation, avis d'imposition ...) (Les relances, les factures à 0€ ainsi que l'assurance voiture ne sont pas acceptées)	x	x	Original Si vous habitez chez quelqu'un : <ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant- Justificatif de domicile de l'hébergeant- Justificatif d'identité au nom de l'hébergeant
Si changement d'état civil, selon le cas : copie intégrale de l'acte de naissance ou livret de famille ou jugement de divorce		x	Original

Timbre fiscal électronique	<u>Carte d'identité :</u> gratuit <u>Passeport :</u> <i>Mineur de moins de 15 ans : 17€</i> <i>Mineur de 15 à 17 ans : 42€</i>	<u>Carte d'identité :</u> gratuit <u>Passeport :</u> 86€	Timbre à prendre chez les buralistes agréés. Il peut être également acheté en ligne sur le site internet dédié de la DGFIP : timbres.impot.gouv.fr Attention lors d'une pré-demande sur internet, l'achat du timbre se fait obligatoirement en ligne, ou préalablement à la pré-demande si chez un buraliste agréé.
En cas de première demande ou de renouvellement d'un titre non sécurisé ou titre périmé depuis plus de 5 ans			
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois	x	x	A demander à la mairie de naissance sauf si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil. Pour le savoir, renseignez-vous en mairie ou connectez-vous sur : https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation
Si vous êtes né en France ou à l'étranger de parents nés à l'étranger : Justificatif de nationalité française	x	x	- Mention de nationalité sur l'acte de naissance - Certificat de nationalité française - décret de naturalisation
En cas de perte ou de vol			
Déclaration de perte (sur place) ou de vol (au commissariat ou gendarmerie)	x	x	Original
Un titre d'identité avec photo (carte professionnelle, carte sportive, carte vitale, permis ...)			Original
Timbre fiscal électronique	<u>Carte d'identité :</u> 25€ <u>Passeport :</u> <i>Mineur de moins de 15 ans : 17€</i> <i>Mineur de 15 à 17 ans : 42€</i>	<u>Carte d'identité :</u> 25€ <u>Passeport :</u> 86€	Timbre à prendre chez les buralistes agréés. Il peut être également acheté en ligne sur le site internet dédié de la DGFIP : timbres.impot.gouv.fr
Copie intégrale de l'acte de naissance	x	x	A demander à la mairie de naissance sauf si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil. Pour le savoir, renseignez-vous en mairie ou connectez-vous sur : https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation

Les demandes d'actes de naissance des personnes nées à l'étranger peuvent se faire en ligne sur www.diplomatie.gouv.fr ou par voie postale :
Ministère des Affaires Étrangères -Service central de l'État Civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 09

Espace France Services de Saulnot

4 Rue des Salines
70400 SAULNOT

03.84.57.75.36

saulnotefs@gmail.com



France
services